

Contrat de location saisonnière entre les soussignés :

Nom : **Desrocques**

Prénom : **Gilles**

Adresse : 5 rue des sabotiers, Librecy 08460 Signy l'Abbaye

dénommé le bailleur d'une part,

tel 01 83 62 72 83

mail : intermedesinfo@gmail.com

et :

Nom :

Prénom :

Adresse :

dénommé le locataire d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du **samedi 5 janvier 2019** au **samedi 28 décembre 2019**

Adresse de la location : carrer de la foradada, 4, 17258 L'Estartit, Espagne

Montant du loyer : **0 € (... euros)**

Le locataire doit verser un acompte de **0 € (... euros)**, afin que la réservation devienne effective, sur le compte bancaire indiqué ci dessous (RIB joint) ou par chèque à l'ordre de DESROCQUES Gilles.

Le solde, soit **0 € (... euros)** sera réglé avec la caution de **300,00 euros (trois cents euros)** au plus tard lors de la remise des clés, soit le **05/01/2019**. Seule la caution pourra être réglée par chèque.

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé par scan ou par la poste) avec le descriptif des lieux loués.

Fait en deux exemplaires à Librecy , le 01/01/2019

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

1. Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi de 16 heures à 21 heures** Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin de 9 heures à 11 heures**
2. Il est convenu qu'en cas de désistement :

La somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte** donc l'engagement est considéré comme définitif. Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts. En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte et il peut être contraint à verser des dommages intérêts.

4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra, de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...

Le preneur s'engage à **s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

4. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque ou en liquide. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter

de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.

Fait à Librecy le 01/01/2019

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Nom et prénom du bailleur : DESROCQUES Gilles

Adresse du bailleur : rue des sabotiers, Librecy, 08460 Signy l'Abbaye

● **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT**

Adresse du logement loué : Carrer de la Foradada, 4, 17258 L'Estartit

Type de location : Appartement dans un immeuble comportant 3 logements

Année de construction : 2013

Superficie totale construite : 58 m² + 11 m² de terrasse privative

Etage : 1^{er}

Chauffage / climatisation : pompe à chaleur réversible

Ascenseur : oui , avec usage restreint

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

Le locataire a la jouissance de la piscine et du parking

● **DESCRIPTION DU LOGEMENT**

Nombre de pièces principales : 3

	Surface (m ²)	Nombre de fenêtres	Nombre de lits	Exposition et Vue	Mobilier et l'équipement sanitaire pour les chambres
Salon Cuisine	22,80	1 + 1 porte fenêtre + 1 baie vitrée	1 canapé-lit (2 places)	Sud est, mer	Climatisation réversible
Salle d'eau (douche et lavabo)	3,6	1		Est ou Ouest	
Chambre 1	10	1	1 double	Nord ouest, montagne	2 tables de nuit 1 grand placard intégré Climatisation réversible
Chambre 2	8,6	1	2 superposés + 1 tiroir	Nord ouest, montagne	1 commode Climatisation réversible
WC	2,07				
Terrasse	11				Salon jardin

Équipements :

WIFI haut débit gratuit

Plaques vitro-céramiques 3 feux + hotte aspirante
Évier 2 bacs avec eau chaude et froide
Réfrigérateur congélateur
Lave Linge, Lave-vaisselle
Batterie de cuisine complète

Divers : cf inventaire joint
Linge de maison fourni
Eau chaude préchauffée par plaques solaires
Piscine

● SITUATION DU LOGEMENT DANS LA LOCALITÉ

Distance du centre-ville : 150 m
Distance de la mer : 100 m
Distance de la plage : 50 m
Distance de la gare ferroviaire (Figueres) : 43 km
Distance de l'aéroport : (Gérone 54 km) (Barcelone 154 km)
Distance de l'hôpital : 42 km

● MODALITÉS ET PRIX DE LOCATION

Prix du 05/01/2019 au 28/12/2019 : 0 € € (... euros)

Les heures d'arrivée et de retard : Les arrivées tardives, au-delà de 21 heures, pourront être facturées 20 euros, sauf accord préalable.

Charges comprises

Ménage en fin de séjour l'appartement doit être rendu propre et rangé comme à l'arrivée.

Un forfait nettoyage optionnel peut être fourni au prix de 40 euros.

Dépôt de garantie : 300 € (*payable à la remise des clés*)

Fait à Librency le 01/01/2019

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*